

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2004 :

Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de
moyens entre la Ville et le Centre Communal
d'Action Social de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick,
HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND
Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia,
MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine,
NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE
Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA
GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine,
HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean
Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Affaire n°41/2004 : Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Centre Communal d'Action Social de Saint-Pierre.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une Convention d'Objectifs et de Moyens a été validée en séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2021, affaire n°11/499, pour permettre à la Mairie et au CCAS de mutualiser leurs moyens afin de mener une politique publique efficiente en matière sociale sur le territoire communal.

Dans le cadre de cette mutualisation, il a été également proposé la fourniture de repas en faveur des structures petite enfance par la nouvelle cuisine centrale de Grands-Bois. Il convient donc d'actualiser la convention.

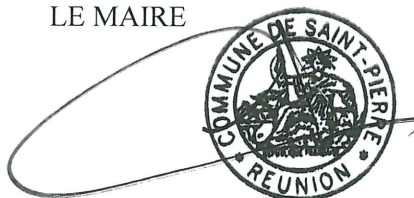
Ainsi, considérant les objectifs partagés par la Ville et le CCAS, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le projet d'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens à consentir entre les deux parties.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De VALIDER l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville et le CCAS.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION